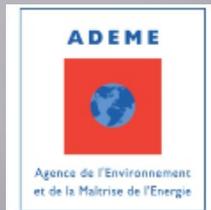


# Dialogue avec les territoires : Quelles conclusions ?

Petits déjeuners des 18 janvier, 24 janvier, 31 janvier, 2 mars 2017

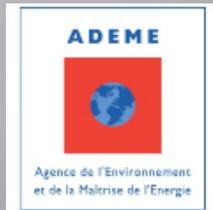




### **ADEME :**

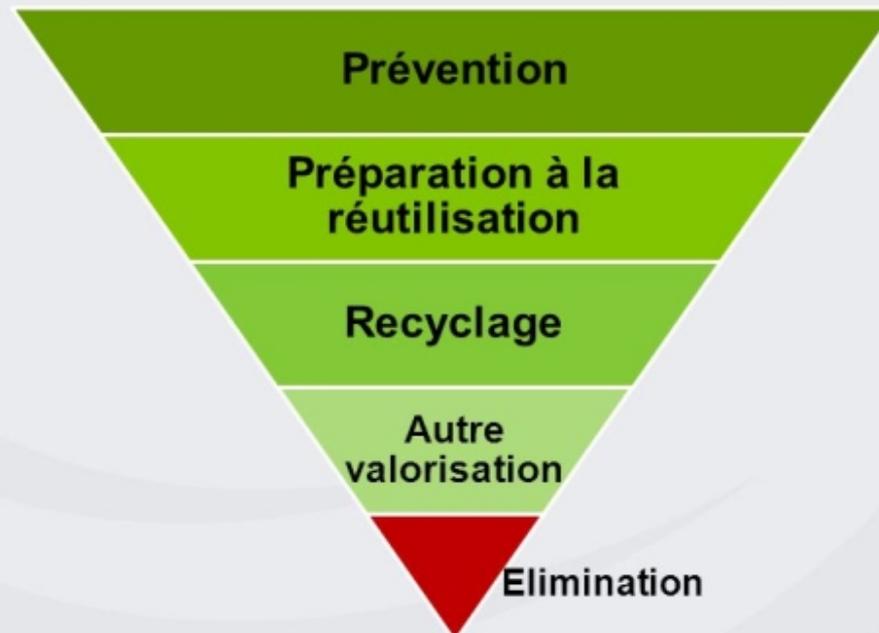
Un élément intéressant d'une chaufferie CSR réside dans la possibilité d'utiliser plusieurs combustibles. Avec les incertitudes de projection de traitement des ordures ménagères, le fait de pouvoir utiliser d'autres combustibles est très avantageux. Il faudrait peut-être orienter l'alimentation en CSR vers les déchets problématiques, difficilement traités par incinération, ceux qui vont actuellement vers les décharges, c'est-à-dire les déchets d'activité.

Il faudrait peut-être orienter l'alimentation en CSR



## La hiérarchie des modes de traitement

Hiérarchie introduite dans la directive cadre déchets de la Commission Européenne de 2008 :



### **FNADE :**

Le projet devra prendre en compte l'ensemble des mesures de prévention mises en place en amont par les collectivités (extension des consignes de tri, tarification incitative, etc.). La réussite de la gestion de l'amont permettra d'atteindre la diminution des déchets de manière générale. Il faut également mobiliser les citoyens et les entreprises afin qu'ils trient les déchets à la source. L'exemple de la tarification incitative a démontré son effet vertueux, cela permet de diminuer la quantité des ordures ménagères résiduelles à traiter.

### **FNADE :**

En 2015, une étude a été réalisée par la FNADE sur la faisabilité de la filière CSR et de la création de la nouvelle rubrique "ICPE". L'analyse a été réalisée au niveau du territoire national avec une prise en compte des objectifs d'augmentation de la valorisation matière (65%) à l'horizon 2025 et une diminution du stockage au même horizon.

Il s'agit de poursuivre les efforts de prévention pour faire diminuer les quantités produites en étendant les consignes de tri et en saturant les installations de valorisation énergétique. Aujourd'hui, il reste deux millions et demi de tonnes de déchets qui ne trouveraient pas de valorisation : il s'agit de déchets issus de la valorisation tels que les refus de tri des collectes sélectives, les refus de tri des encombrants ou encore des activités économiques et qui pourraient entrer dans la catégorie des CSR

**Conseil Régional :**

déchets restants susceptibles de développer la production de CSR e

d'atteindre les objectifs de la loi TECV.

d'atteindre les objectifs de la loi TECV. Les travaux commenceront donc en 2017 jusqu'au début de l'année 2018 et visent à définir des prospectives et des préconisations. L'Île-de-France veut tendre vers l'économie circulaire et le "zéro déchet stocké", c'est-à-dire non valorisé. Les objectifs de la Région convergent avec ceux du Sycotom.

Des études vont être menées pour aboutir à des scénarii afin d'engager une réflexion sur le développement de la filière CSR en Île-de-France. Le plan appliquera la hiérarchie des modes de traitement, en poussant au maximum les actions de prévention et les collectes sélectives. La question est de savoir ce qu'il restera *in fine*.

la filière CSR en Île-de-France. Le plan appliquera la hiérarchie des modes de traitement, en poussant au maximum les actions de prévention et les collectes sélectives. La question est de savoir ce qu'il restera *in fine*.

### Ville de Romainville :

La ville tient à souligner qu'elle n'est pas favorable à la chaufferie CSR, et même "fermement opposée".

pas favorable à la chaufferie CSR, et même "fermement opposée".

*Projet Romainville/Bobigny – Petit déjeuner n°1 /Synthèse des échanges  
Version du 24 février 2017 validée par les participants*

Page 8 | 12

fait des transports et de sa localisation, au carrefour de 3 communes. Il est très connecté et à proximité de Paris. C'est idéal pour créer un laboratoire pour développer des nouvelles techniques.

Il faut en profiter pour créer un lieu exemplaire en matière d'économie circulaire. Les bâtiments pourraient être construits en déchets de chantier pour répondre aux objectifs européens et cela permettrait de favoriser son acceptabilité par la population qui en serait fière. L'usine serait issue de la revalorisation et aurait une faible

Il faut en profiter pour créer un lieu exemplaire en matière d'économie circulaire.

Il s'agit également de travailler autrement la gestion des déchets et d'accentuer les efforts pour réduire la quantité d'OMR et de favoriser celle des biodéchets. Il faut aussi prévoir un lieu ressource, d'animation, d'accueil qui permettrait d'accueillir et sensibiliser les riverains.

## Note de positionnement d'Est Ensemble du 10 mai 2017



**Est  
Ensemble  
Grand Paris**

**NOTE DE POSITIONNEMENT D'EST ENSEMBLE SUR LE  
PROJET DE CENTRE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU  
SYCTOM A ROMAINVILLE/ BOBIGNY**

Délibération du 23 mai 2017

## ZAC Ecocité

La programmation de la ZAC (dont les contours se précisent au fur et à mesure des études) prévoit d'y créer :

- 1 200 logements, des commerces et équipements publics
- un écoparc dédié aux activités de la filière construction. L'écoparc proposera une déchèterie à destination des artisans du BTP et un port public à usages partagés
- des programmes de bureaux
- l'implantation d'un port urbain de fret pour favoriser le transport de marchandises par le canal de l'Ourcq. Cette « séquence du port » comprendra un programme de 22 000 m<sup>2</sup> d'activités et bureaux liés à la logistique

## L'usine du SYCTOM

Les élus d'Est Ensemble se prononcent contre un projet d'incinération ou de combustion des ordures ménagères résiduelles sur le site de Romainville

Concernant la préparation des CSR (Combustibles Solides de Récupération) sur site avant transfert vers d'autres sites de traitement, les élus d'Est Ensemble sont à ce stade réservés. Ils attendent du Syctom des éléments techniques précis sur cet aspect du projet afin de juger de son opportunité.

# MUTUALISATION

**N.Hulot – 9 octobre 2017**

***« La loi NOTRe va permettre un maillage et une mutualisation des moyens afin de gagner en efficacité »***

## ORDIF

Réunion des présidents et Directeurs généraux du 2 mars 2017

**« *l'Île de France* est très largement équipée en matière d'équipements de traitement des DMA, en particulier dans sa zone centrale»**

# ADEME

Avis du 13 avril 2017

**« L'ADEME recommande aux collectivités maîtres d'ouvrage d'engager des études et discussions avec les collectivités voisines et leurs prestataires afin d'utiliser les capacités existantes en mutualisant leurs besoins.»**

# Incinération

Récapitulatif des apports d'ordures ménagères en 2016

dans des UVE franciliennes dans le cadre de convention intersyndicales

Collectivité partenaire	UVE concernée	Tonnages 2016
Sigidurs	Sarcelles	38 790 t
RIVED	Rungis	10 424 t
SITRU	Carrières-sur-Seine	18 152 t
SIOM	Villejust	478 t

# Rapport d'activités du SYCTOM – 2016

Incinération externalisée			Capacité	2016	137 115
Argenteuil	Novergie/SUEZ	AZUR	173 000	36 711	
Carrières/Seine	Novergie/SUEZ	SITRU	123 000	18 152	
St Thibault	Novergie/SUEZ	SIETREM	140 000	21 588	
Sarcelles	Veolia-Idex	SIGIDURS	150 000	38 790	
Massy				879	
Villejust		SIOM		478	
Centre de secours				882	
Rungis	Veolia	SIEVD	150 000	10 424	
Carrières sous Poissy	Novergie/SUEZ	SIDRU	115 000	9 211	

## Argenteuil

*Apports extérieurs > 60%*  
*Fermeture prévisionnelle : 2040*

## Saint Thibault des Vignes

*Apports extérieurs ~ 50%*  
*Fermeture prévisionnelle : 2030*

# Collectes multimatériaux et encombrants

Refus de tri	2016	
Syndicats		Tonnes
AZUR	Multimatériaux et encombrants (Hors déchèteries)	31 000
SITRU		
SIETREM		
SIGIDURS		
SIOM		
SIEVD		
SIDRU		
SYCTOM	58 000	
<b>Total</b>		<b>89 000</b>

# Collectes multimatériaux et encombrants

**Consolider/mutualiser les 80 000 tonnes de refus de tri pour les sortir de l'incinération ?**



# CSR

# ADEME

Avis du 13 avril 2017

De manière générale, l'ADEME ne recommande pas la création d'unités de prétraitement sur OMR :

les recycleurs. Ce tri apparaît aujourd'hui comme **un risque technique** (technologies de tri en évolution, peu validées sur des ordures ménagères) et **surtout un pari économique**. Les promoteurs de tels équipements doivent valider la réalité des



# ADEME

Préparation de CSR  
18 aout 2016

« Les CSR sont issus des refus de tri  
des déchets des activités économiques,  
des collectes sélectives des emballages,  
des encombrants de déchèteries

(déchets secs et riches en résidus de plastiques, bois, papier non recyclables  
dans les conditions actuelles) »

# ADEME

Préparation de CSR

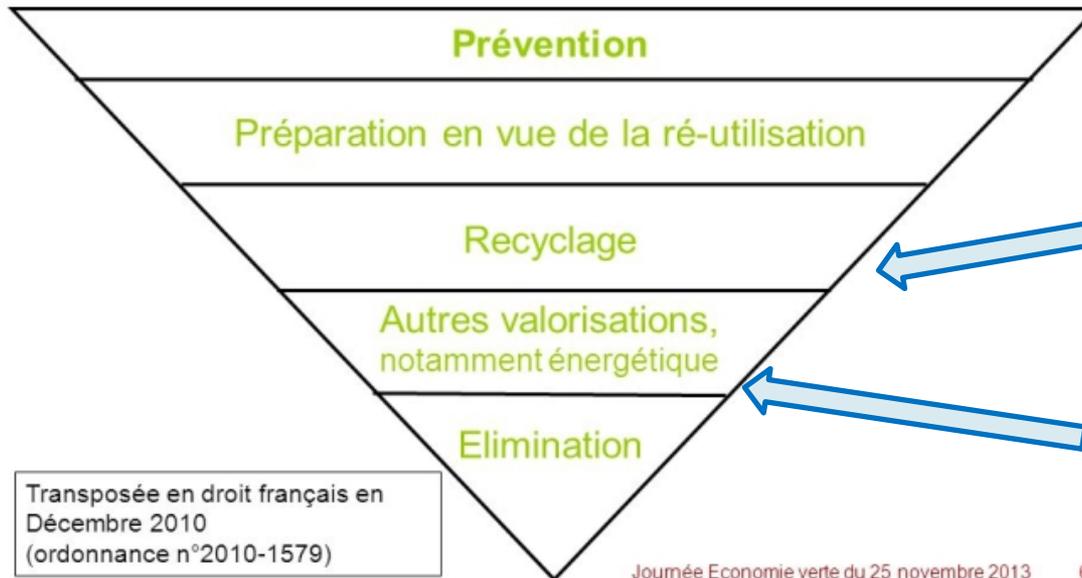
18 aout 2016

« La production de CSR est un maillon complémentaire au recyclage, dans une logique d'optimisation des ressources. Elle représente un complément d'activité pour les centres de tri et est génératrice d'emplois. »



## La hiérarchie des déchets

Directive cadre déchets européenne 2008-98-CE



CSR sur refus de tri

CSR sur OMR

Transposée en droit français en  
Décembre 2010  
(ordonnance n°2010-1579)